



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 47791

Texte de la question

M. Jean-Claude Etienne attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale sur la situation des infirmiers et infirmières exerçant tant à titre public, privé que libéral. En effet, la plupart des professions de santé disposent d'un ordre professionnel, exception faite des infirmiers et infirmières. Ils jouent pourtant un rôle considérable dans notre système de soins par la qualité de leur travail et leur valeur humaine et participent pleinement aux thérapies engagées. À l'exemple des ordres existants, un ordre des infirmiers et des infirmières permettrait de rassembler l'ensemble des professionnels, d'actualiser les règles de leur art, d'en contrôler l'application et de gérer l'ensemble de l'exercice de cette profession dans le cadre d'un fonctionnement démocratique assurant l'expression des spécificités. Aussi il lui demande de lui faire connaître les intentions du Gouvernement pour que la création d'un ordre national propre aux infirmiers et infirmières puisse devenir réalité.

Données clés

Auteur : [M. Étienne Jean-Claude](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47791

Rubrique : Infirmiers et infirmières

Ministère interrogé : santé et sécurité sociale

Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 février 1997, page 468